

GKN bute sur les indemnités de licenciement

by La Tribune - lundi, octobre 03, 2005

<https://www.correspondances.fr/gkn-bute-sur-les-indemnite-de-licenciement/>

Les négociations reprennent ce lundi entre la direction du groupe GKN Driveline, spécialiste des joints de transmission pour l'industrie automobile, et les 221 salariés de l'usine de Florange (Moselle).

GKN, qui a annoncé fin juin son intention de fermer le site, était parvenu à un accord de méthode, mais les négociations achoppent sur le montant des indemnités complémentaires de licenciement. Assurant vouloir privilégier le retour à l'emploi, la direction propose 8.000 euros et 500 euros par année d'ancienneté jusqu'à neuf ans de présence et 700 au-delà. Elle ouvre par ailleurs 140 postes dans ses deux autres usines françaises, à Ribemont (Aisne) et à Arnage (Sarthe). Les salariés revendiquent pour leur part une indemnisation « à hauteur des moyens du groupe » et réclament une indemnité minimale de 15.000 euros et 4.500 euros par année d'ancienneté. La division automobile du groupe britannique GKN, GKN Driveline, emploie 21.000 personnes sur 49 sites, a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 3 milliards d'euros.